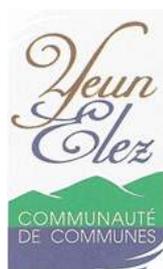


Contrat de territoire « Lutte contre les renouées asiatiques »

Rapport intermédiaire



Mai 2013



Introduction

Ce premier rapport, intermédiaire, a pour objectif de faire le point sur l'avancée du Contrat territorial et notamment la phase de mise en place des bâches et des arbres. 12 placettes ont été traitées par Pierre Le Floc'h garde-technicien de Bretagne Vivante.

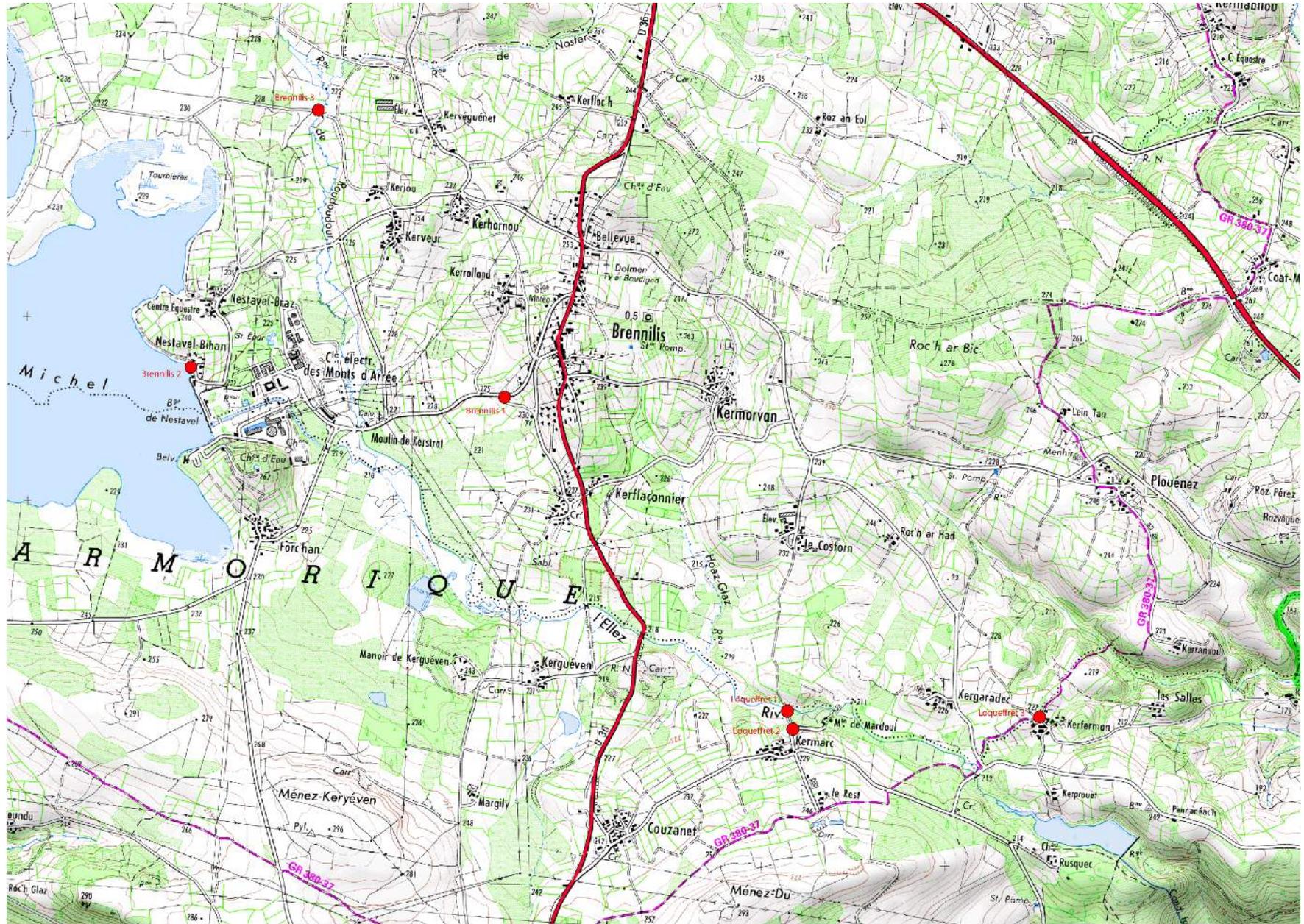
Les premiers signes sont encourageants puisqu'il semble que les renouées traitées n'aient pas réussi à percer les bâches ou à passer par en dessous.

Le seul point négatif pour l'association est le doublement du temps de travail prévisionnel.



Pierre Le Floc'h lors de sa première tournée de contrôle, le 13 mai 2013 à Kerfermon en Loqueffret.

Dans les pages suivantes, les tâches traitées sont présentées par commune et cartographiées par zones géographiques. Chaque tâche fait l'objet d'un commentaire succinct.



Brennilis :

Trois taches de renouées asiatiques ont été traitées sur le territoire de Brennilis. Deux d'entre elles (2 et 3) représentent une menace directe de contamination des milieux naturels.

La tache n°1 est située au bord de la route qui mène à la centrale, à l'embranchement de la route de Kerflaconnier. Elle est assez petite et devrait pouvoir donner de bons résultats.

Il faudra être vigilant lors de l'entretien des bas côtés de ne pas faucher les jeunes arbres ou de détériorer la bâche.



La tache n°2 est située au bord du réservoir Saint-Michel. Le plan d'eau pourrait éventuellement permettre à des morceaux de plantes de voyager et coloniser de nouveaux endroits. Cette tache représente donc une menace pour l'environnement des monts d'Arrée. Elle est de taille moyenne mais pourrait donner de bons résultats.

Cette tache a pour origine un apport de remblais contaminés.



La tache n°3 est située après le pont de Kerriou qui enjambe le Roudoudour, au nord de la commune. Elle est assez proche de zones naturelles à forte valeur patrimoniale et son éradication est une priorité. Grâce à l'ombre portée par la lisière de saules, cette tache est restée modeste. Avec la plantation de nouveaux arbres, cette concurrence devrait s'intensifier.

Elle est de taille moyenne mais pourrait donner de bons résultats.



Loqueffret :

Trois taches de renouées asiatiques ont été traitées sur le territoire de Loqueffret.

La tache n°1 est située au dessus du moulin de Mardoul, le long du fossé qui longe la petite route qui traverse l'Elez grâce à la passerelle en bois. La tache se prolonge jusqu'au bord de l'Elez et représente une menace directe pour les milieux rivulaires, en aval. En effet, les cours d'eau sont des vecteurs potentiels des plantes invasives surtout si celles-ci bordent directement la rivière. Avec l'érosion du cours d'eau, des morceaux de racines de renouées peuvent être arrachés à la berge, emportés par les flots pour se déposer plus bas où ils donneront naissance à une nouvelle tache.



La tache n°2 est située au dessus du moulin de Mardoul, à l'embranchement de la route qui descend au moulin et de la petite route qui rejoint le Cosform.

Elle est de taille moyenne mais pourrait donner de bons résultats.



La tache n°3 de Kerfermon est très grande. L'ensemble a été bâchée mais malgré cette couverture, des petites pousses de renouées réussissent à percer le macadam en bordure de bâches. Une riveraine – Mme Le Vourc'h – s'est opposé à la plantation d'arbres par un courrier du 21 février 2013 adressé à M. le maire de Loqueffret. Elle craint que les feuilles mortes des arbres ne l'envahissent et que ces arbres lui fassent de l'ombre. Sa propriété est relativement éloignée de la tache de renouée, située sur un délaissé public. Il n'est donc pas évident que les arbres lui créent les soucis qu'elle prédit. Toutefois, aucun arbre n'a été planté dans l'attente d'une décision du maire et/ou de la communauté de communes du Yeun Elez car il ne s'agit pas de rajouter de la tension dans un village où les relations de voisinage semblent difficiles. Ces arbres ne pourront être plantés qu'au cours de l'hiver 2013/2014.



Cette tache a pour origine un apport de remblais contaminés.



Botmeur :

Une seule tache de renouée a été traitée sur le territoire de Botmeur. Plusieurs taches ont été ensevelies sous des tas de terre avant qu'on ne puisse les traiter. Une autre tache, au nord de la commune, à proximité des landes qui s'étendent vers Roc'h Tredudon, aurait pu être traitée mais le propriétaire n'a jamais donné de réponses aux différentes sollicitations que Bretagne Vivante lui a adressé pour avoir l'autorisation de travailler sur sa parcelle.

Cette tache est située en bordure du chemin d'exploitation qui mène à Toul Broc'hed et aux tourbières du Libist. Elle est clairement due au dépôt de remblais contaminés. De taille moyenne, il y a bon espoir qu'elle puisse régresser grâce au traitement qui lui a été appliqué. A noter que les tuteurs qui ont été installés pour tenir les manchons de protection ont été « volés » au début du mois de mai.



La Feuillée :

Trois taches de renouées ont été traitées sur le territoire de La Feuillée. Toutes figurent à l'ouest de la route départementale 764.

La tache n°1 est située en bordure de l'étang de Kerven traversé par le Roudoudour. Le plan d'eau comme la rivière peuvent favoriser l'expansion de la plante invasive. Pour cette raison, un traitement était nécessaire malgré la difficulté de devoir nettoyer la berge des herbes et arbustes et surtout de bâcher sous l'eau, dans l'étang et dans la rivière. Cette tache est également due à des remblais contaminés qui avaient été amenés là pour contenir les débordements du plans d'eau. La plasticité des renouées est telle qu'il est probable que des pieds poussent entre les rochers de la rivière et il faudra s'assurer lors des visites de contrôles qu'aucun d'entre eux ne puisse s'épanouir.

Il est à noter que cette tache est sur un terrain privé.

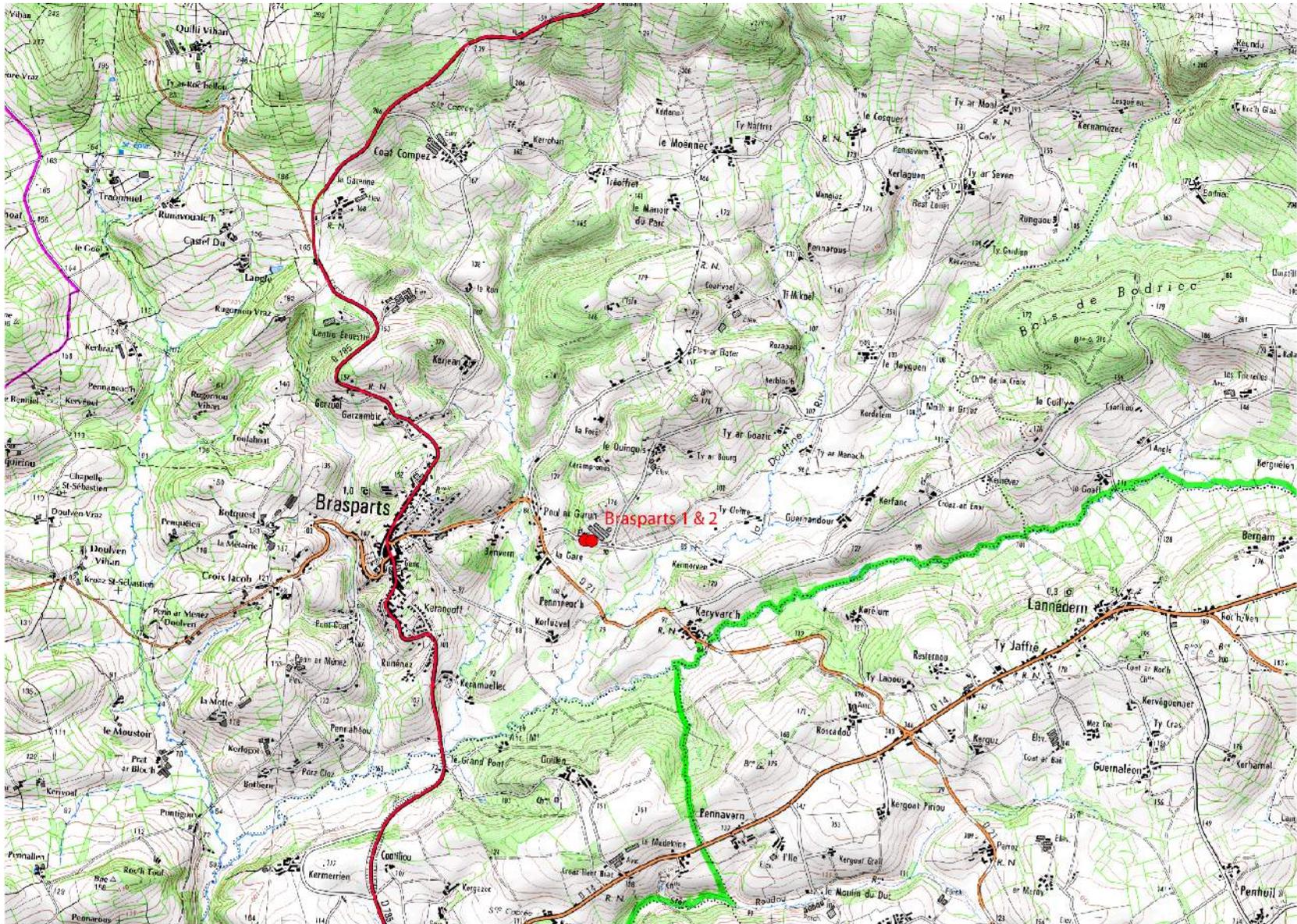


La très grande tache n°2 est située en face d'un bâtiment technique, à la sortie du village de Litziez, au début d'un chemin d'exploitation qui remonte vers le nord. Elle est déjà contenue par l'ombre portée d'une haie que devrait compléter l'ensemble des arbres plantés. Il faudra veiller à ce que ces jeunes arbres ne soient pas écrasés par des engins agricoles.



La tache n°3 est située en bordure de la route qui relie Litziez à Kerbruc. Elle longe l'ancienne route dont on devine la couche goudronnée sous la végétation qui borde le nouveau tracé. Cette tache est liée à un apport de remblais contaminés. Elle est contenue par la haie d'arbres qui longe la route. De par son retrait, il faudra veiller à ne pas abîmer la bâche ou à ne pas faucher les jeunes arbres lors du passage de l'épaveuse.





Brasparts :

Deux taches ont été traitées sur le territoire de Brasparts. Il n'a pas été possible d'en traiter davantage car les autres taches étaient inaccessibles ou sises sur une parcelle pour laquelle le locataire ne voulait pas laisser travailler Bretagne Vivante. Il est d'ailleurs à noter que la personne en question a proféré des menaces à l'encontre du technicien de Bretagne Vivante.

Les deux taches de Brasparts sont voisines et bordent la route qui mène à Kermorvan depuis la départementale 21. Toutes deux sont liées à l'apport de remblais contaminés. Des graviers ont été répandus sur le sol créant un délaissé où peuvent se garer des véhicules. Les agrafes qui tiennent les deux bâches sont enfoncées dans cette couche de gravier et ne permettent pas de les maintenir fermement contre le sol. Du coup, les renouées soulèvent les bâches – surtout la première, la plus à l'ouest – et il faudra s'assurer que la poussée des renouées ne soit pas plus forte que ce que peuvent retenir les agrafes. Il est à noter que le propriétaire de la parcelle en contrebas était très positif quant à la mise en place de ces deux bâches et des arbres qui ont été plantés.



Premier bilan des traitements :

Douze taches ont été traitées en privilégiant celles qui menacent directement l'intégrité des milieux naturels de l'ouest de la Communauté de Communes du Yeun Elez. Trois communes ont trois taches traitées sur leur territoire, Brasparts en a deux et Botmeur, une seule.

Toutes les taches de renouées semblent être dues à des remblais contaminés. Pour autant, il n'y a de certitude que lorsque on s'aperçoit qu'il n'y a pas que de la terre mais aussi des gravats ou des déchets enfouis à ces endroits. L'origine « remblai contaminé » n'a été spécifié que dans ces cas là mais il est très probable que les autres taches aient été causées par les mêmes raisons. Ainsi, bon nombre de taches longent des fossés où il y a eu à un moment donné des curages et du transport de matière.

L'accueil par les riverains – hormis la personne de Brasparts – a été plutôt positif. Même la personne de Kerfermon en Loqueffret qui voit d'un mauvais œil la plantation d'arbres, comprend la nécessité de lutter contre ces plantes invasives. Si on ne peut pas parier sur le succès de cette expérimentation, on peut d'ores et déjà constater que « le message est passé ».

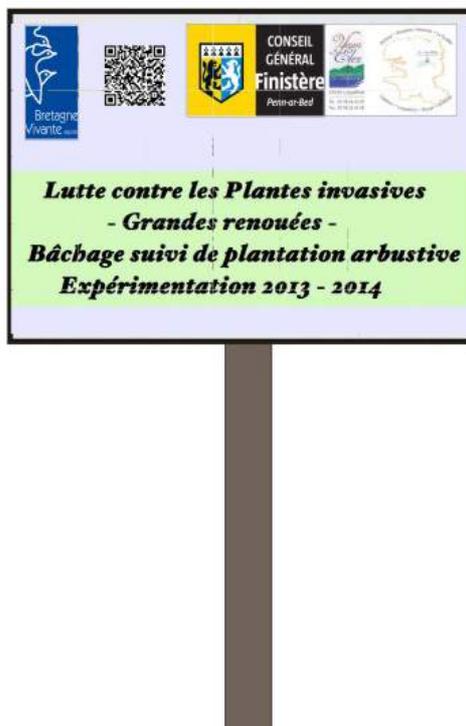
Bretagne Vivante se félicite de l'accueil que lui ont réservé l'ensemble des communes, leurs employés mais aussi les représentants des conseils municipaux. Leur contribution démontre que ces communes se préoccupent de leur environnement même quand il s'agit d'une problématique aussi difficile que celle des plantes invasives. Il est d'ailleurs notable que cette expérience pourra être reproduite dans des communes plus importantes puisque un technicien de Bretagne Vivante vient de proposer aux services techniques de Quimper d'essayer cette méthode.

Un suivi des taches sera donc entrepris jusqu'à la fin de l'année 2014. Il sera peut être nécessaire de compléter certains dispositifs mis en place en fonction des observations faites par le technicien de Bretagne Vivante. Toutefois, les employés communaux et/ou les différents représentants des municipalités concernées ne doivent pas hésiter à signaler à l'association tout dysfonctionnement qu'ils auraient noté sur ces douze taches traitées (Emmanuel Holder : 02/98/79/71/98).

Communication :

De nombreux articles sont parus dans la presse quotidienne, à l'initiative du vice-président de la CCYE en charge de l'environnement, décrivant les différentes étapes de la mise en place de l'expérimentation. Un article a également été publié dans « Pen ar Bed », le bulletin d'information du Conseil général du Finistère.

Des panneaux vont être plantés devant chaque tache traitée afin de tenir informé la population locale de la démarche en cours.



BRENNILIS

PLANTES INVASIVES : LA LUTTE S'ORGANISE



Les signataires de la convention pour la lutte contre les renouées invasives se sont retrouvés, vendredi, à Brennilis. Page 19

BRENNILIS *Le Télégramme 22/11/2012*

Plantes invasives. Le plan de lutte formalisé

Dans le cadre du contrat de territoire passé avec le conseil général, la Communauté de communes du Yeun Elez conduira, sous maîtrise d'œuvre de Bretagne Vivante, une campagne expérimentale dans les communes de Botmeur, Brasparts, Brennilis, La Feuillée et Loqueffret pour lutter contre les renouées asiatiques. Ces plantes invasives

menacent la biodiversité et leur prolifération, facilitée notamment par des pratiques irrégulières de remblais contaminés et de coupe sans précaution le long des routes et chemins, prend des proportions inquiétantes. Une réunion de lancement du projet a réuni, le 30 octobre à Loqueffret, des représentants

élus et des techniciens des communes bénéficiaires, du PNRA et du secrétariat de la communauté de communes. L'expérience portera sur deux à trois taches par commune, d'une taille inférieure à 200 m² chacune. La signature de la convention de collaboration entre la Communauté de communes du Yeun Elez et Bretagne

Vivante a été effectuée, vendredi, au siège de la CCYE par Jean-Yves Crenn, président du conseil communautaire, et Daniel Malengreau, conservateur bénévole de la réserve naturelle du Veun et administrateur de Bretagne Vivante, Emmanuel Holder, animateur de la SEPNS, et Jean-Victor Gruat, maire de Brennilis.

TERRITOIRES > PAYS DU CENTRE OUEST BRETAGNE

YEUN ELEZ

La renouée en ligne de mire

Une campagne expérimentale est menée par l'association Bretagne Vivante sur le territoire de la communauté de communes du Yeun Elez. Objectif : réduire la présence de la renouée du Japon, une espèce végétale invasive qui est un fléau pour le milieu naturel.

La renouée du Japon est une plante ornementale vivace largement introduite en France, dont le développement pose de sérieux problèmes environnementaux. Elle

se plaît tout particulièrement à la pointe ouest de la Bretagne. Ses milieux de prédilection : les rives de cours d'eau, les marais, les talus et les bords de route. « C'est une plante qui résiste à l'arrachage,

car il suffit d'un bout de racine pour qu'elle repousse », explique Emmanuel Holder, permanent de Bretagne Vivante. Le curage des talus ou encore l'action des particuliers par dépôt sauvage de terre contaminée a contribué à sa propagation.

Un premier travail d'inventaire a été réalisé par l'association en étroite concertation avec la commune de Brennilis. L'objectif était de mieux comprendre cette espèce et de définir une méthode d'éradication, afin de l'appliquer à cinq communes du Yeun Elez (Brennilis, Botmeur, Brasparts, Loqueffret et La Feuillée). « Il s'agit bien d'une expérimentation pour laquelle nous avons contacté de nombreuses personnes, car il n'existe aucun moyen fiable pour éliminer la renouée », précise Emmanuel Holder. Ce programme

est co-financé par la Communauté de communes du Yeun Elez et le Conseil général.

Une quinzaine de zones, de moins de 200 m², a été ciblée. Il a fallu arracher la plante pour la réduire, bâcher la surface puis planter des arbres (noisetiers, châtaigniers, aulnes, frênes, bouleaux). « C'est un végétal de pleine lumière, très sensible à l'ombre. Il va aussi se retrouver en concurrence pour la ressource en eau, poursuit-il. On espère que ces plantations vont naturellement l'éliminer. » L'association contrôlera les aires traitées, les entretiendra et informera le personnel communal. Un dépliant sera distribué dans les boîtes aux lettres. La renouée est toujours appréciée de certains jardiniers amateurs mal informés des dégâts engendrés sur la biodiversité. ■



CHRISTIANE LEBLANC

Temps de travail :

26 journées de travail de Bretagne Vivante sont programmées pour l'exécution du Contrat territorial (cf. annexe financière de la convention CCYE/Bretagne Vivante). En ne considérant que le repérage, la prise de contact avec les propriétaires, la mise en place des bâches, la plantation des arbres et deux tournées de contrôle dont la mise en place des panneaux, on compte 12,5 journées (soit 100 h) réparties initialement comme indiqué par le tableau ci-après :

Tâche :	Structure :	Période :	Durée :
Repérage	BV	Automne 2012	2 jours
Cartographie et qualification	BV et mairies	Automne 2012	2 jours
Conventionnements	BV CCYE Communes	Automne 2012	2 jours
Fauche initiale	BV	Automne 2012	2 j
Bâchage	BV CCYE	Automne 2012	1 j
Plantation	BV CCYE	Automne 2012	2 j
Suivi et fauche	BV CCYE	2013	1,5 j
Total :			12,5 j

Le temps de travail réel de Pierre Le Floc'h est détaillé dans le tableau suivant :

		heures
2012		20
2013	Semaine 2	12
	Semaine 3	10
	Semaine 4	12
	Semaine 5	11
	Semaine 6	10,5
	Semaine 7	8
	Semaine 8	14
	Semaine 9	14
	Semaine 10	14
	Semaine 11	13
	Semaine 12	10,5
	Semaine 13	12
	Semaine 14	8,5
	Semaine 15	9,5
	Semaine 16	6
	Semaine 17	12
Semaine 20	3	
Total		200

A ce temps de travail, il faut ajouter 16 heures de repérage et rédaction réalisé par Emmanuel Holder.

Une première facture correspondant aux 100 heures de la période 2012/2013 sera prochainement éditée et envoyée à la CCYE.

